

Cabinet Rosenfeld

Société Civile Professionnelle d'Avocats

François ROSENFELD

LAURÉAT DE LA FACULTÉ DE DROIT
DIPLOMÉ DE SCIENCES POLITIQUES
SPÉCIALISTE EN DROIT IMMOBILIER
SPÉCIALISTE EN DROIT ÉCONOMIQUE

Grégoire ROSENFELD

D.E.S.S. DROIT DE L'URBANISME
ET DE LA CONSTRUCTION

Virginie ROSENFELD

MAGISTÈRE EN DROIT DES AFFAIRES
FISCALITÉ ET COMPTABILITÉ
D.E.S.S. DROIT ET FISCALITÉ DE L'ENTREPRISE
D.J.C.E.

Valérie DEMEY

D.E.A. DE DROIT PRIVÉ
CERTIFICAT DE CRIMINOLOGIE

Cécile HIMBAUT

D.E.A. DROIT PUBLIC
D.E.S.S. DROIT ET GESTION
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Valérie GERSON-SAVARESE

Géraldine DO CHI

D.E.A. DE DROIT DES CRÉATIONS IMMATÉRIELLES

Agnès CHEILAN

D.E.A. DROIT DES CONTENTIEUX PUBLIC ET PRIVÉ

Vima CURETTI

D.E.A. DE DROIT PRIVÉ

Avocats au Barreau

Annie HEANEY

CLERC

URGENT

PROVENCE SYNDIC TRANSACTION

LE VOLTAIRE

4/6, Rue Roger Salengro

13400 AUBAGNE

Marseille, le

1 décembre 2008

Nos Réf. : PROVENCE SYNDIC TRANSACTION / LES HAUTS DE FONTSAINTE

Dossier N°20030279 – FRO/VC/MA

A l'attention de Mr Frédéric SANTANIELLO

Cher Monsieur,

Je reviens vers vous consécutivement à ma correspondance du 25 novembre 2008 et vous prie de bien vouloir noter les observations suivantes :

→ J'ai sollicité du Magistrat le renvoi de cette affaire au vu des conclusions d'incident signifiées dans les intérêts de l'assureur dommages ouvrages.

Je suis dans l'attente de la décision prise par le Tribunal.

→ Toutefois, j'insiste sur le fait qu'il est extrêmement urgent de convoquer une assemblée générale qui précise donner mandat à Maître ROSENFELD aux fins d'engager la procédure consécutivement au dépôt du rapport d'expertise de Monsieur TRUCCO à l'encontre des défendeurs identifiés en la personne de Monsieur Bernard CAU, de la Société OMNIUM FACADES, de la COMPAGNIE GENERALI FRANCE ASSURANCES et de la COMPAGNIE L'EQUITE, aux fins d'obtenir réparation des désordres décrits dans le cadre du rapport d'expertise TRUCCO :

- * décollements importants de peinture et des enduits mis en œuvre,
- * décollements au niveau des jardinières des balcons,
- * décollements des écaillages au niveau des murets séparatifs en béton,
- * ainsi que réparation des désordres immatériels consécutifs.

S. C. P. CABINET FRANÇOIS ROSENFELD, GRÉGOIRE ROSENFELD, VIRGINIE ROSENFELD
Avocats associés

"LE MONTESQUIEU" - 13-15, RUE ROUX-DE-BRIGNOLES - 13006 MARSEILLE

TÉLÉPHONE 04.91.57.12.12 - TÉLÉCOPIE : 04.91.53.14.66 - E-MAIL : cabinet@rosenfeld-avocat.com - TÉLEX : 401.520 F CARSAM

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE N° FR 834 133 653 62 - SIRET 413 365 362 00016
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE - LE RÈGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUE EST ACCEPTÉ

Je compte sur votre célérité à régulariser ledit procès-verbal d'assemblée générale et vous remercie de me tenir informé au plus tôt.

Recevez, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

François ROSENFELD
email : frosenfeld@rosenfeld-avocat.com

